

N° DEL/2026-004

Communauté de Communes

Ventadour Egletons Monédières



Séance du 2 février 2026

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mille vingt-six, le 2 février, à 18 heures 30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Charles FERRÉ, Président.

Nombre de conseillers en exercice : 40

Date de convocation : 27 janvier 2026

PRESENTS (32)

Délégués titulaires (31) : M. FERRÉ Charles, Mme AUDEGUIL Agnès, M. BACHELLERIE Jean-Louis, M. BARDOT Claude, M. BESSEAU Jean-Claude, Mme BOURRIER Annette, Mme CARRARA Annie, M. CARTIER Philippe, M. CASSEZ Didier, M. CHAUMEIL Romain, M. CONTINSOUZA Nicolas, Mme COURTEIX Nadine, M. DATIN Yves, M. DUBOIS Francis, Mme DUBOUCHAUD Patricia, Mme GUICHON Marion, M. LAFON Jean-François, M. LANOIR Jean-Noël, M. LE GALL Thierry, M. MENUET Jean-François, Mme PAREL Audrey, M. PETIT Christophe, Mme PEYRAT Denise, M. ROSSIGNOL Philippe, M. TAGUET Jean-Marie, M. TRAËN William, M. VALADOUR Jean-Pierre, Mme VIDAL Dany, M. VILLA Olivier, Mme VITRAC Maryse, M. ZANETTI Fernand.

Délégués suppléants (1): M. LOUCHART Arnaud.

ABSENTS EXCUSES

Mme AUDUREAU Agnès, Mme BOUILLON Ludivine, M. BRETTE Gérard, Mme FORYS Claire, Mme FRAYSSE Marie, M. GONCALVES Jean-François, Mme RIVET Murielle.

Pouvoirs (6) :

Mme BOUILLON Ludivine a donné procuration à M. FERRÉ Charles,
M. BRETTE Gérard a donné procuration à M. ZANETTI Fernand,
Mme FORYS Claire a donné procuration à M. TAGUET Jean-Marie,
Mme FRAYSSE Marie a donné procuration à M. MENUET Jean-François,
M. GONCALVES Jean-François a donné procuration à M. BESSEAU Jean-Claude,
Mme RIVET Murielle a donné procuration à M. DATIN Yves.

Secrétaire de séance : Mme VITRAC Maryse.

Objet : Approbation de la convention de partenariat entre la Communauté de Communes Ventadour Egletons Monédières et Réseau Entreprendre Limousin

Dans le cadre de sa politique de soutien au développement économique local et à l'accompagnement des porteurs de projets, la Communauté de communes

Ventadour Egletons Monédières souhaite formaliser un partenariat avec l'association Réseau Entreprendre Limousin.

Cette convention a pour objectif de renforcer la collaboration entre les deux structures afin de :

- Soutenir financièrement les activités de Réseau Entreprendre Limousin à destination des créateurs, repreneurs et développeurs d'entreprises sur le territoire intercommunal ;
- Faciliter l'accompagnement des porteurs de projets ;
- Valoriser les actions menées en faveur du développement économique local.

Cette collaboration s'inscrit dans la continuité des actions menées par la Communauté de communes pour dynamiser le tissu économique du territoire.

Considérant :

- Le projet de convention joint en annexe ;
- Les engagements réciproques des parties, notamment le versement d'une subvention annuelle de 1 000 euros par la Communauté de communes, ainsi que la mise à disposition de locaux et l'organisation conjointe d'événements ;
- La durée de la convention, fixée à 12 mois, renouvelable 2 fois par tacite reconduction.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** la convention de partenariat entre la Communauté de communes Ventadour Egletons Monédières et Réseau Entreprendre Limousin, dont le projet est joint en annexe ;
- **Autorise** Monsieur le Président, à signer ladite convention ;
- **Inscrit** les crédits, afférents à la présente délibération, au budget ;
- **Charge** Monsieur le Président de notifier la présente délibération à Réseau Entreprendre Limousin.

POUR : 38
CONTRE : 0
ABSTENTION(S) : 0

**Extrait certifié conforme,
Lapleau, le 3 février 2026**

Le Président,


Ventadour Egletons Monédières
Charles FERRÉ

Carrefour de
l'EpINETTE
19550
Lapleau
05 55 27 69 26